

ASSOCIATION MONTJOYE

*6, Avenue Edith Cavell
06000 NICE*

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2025

MYRIAM CARULLA-BOVIS

MATHIEU DENIS

JORDAN TAVARES

Experts-Comptables

Commissaires aux Comptes

FRANÇOISE MARRA

Expert-Comptable

Au Conseil d'Orientation et de Surveillance de l'Association MONTJOYE,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association MONTJOYE relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "*Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels*" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} Janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC N° 2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme mentionné ci-avant, l'annexe expose le changement de méthode comptable résultant de l'application du règlement ANC N° 2022-06.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables appliqués par votre association, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et la présentation qui en est faite.



VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

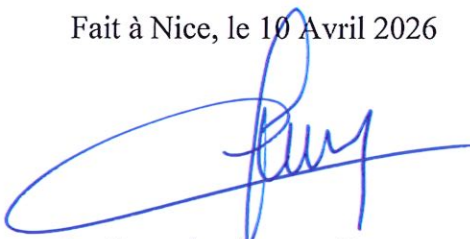
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nice, le 10 Avril 2026



Le Commissaire aux Comptes
S.A.S. sudconseil.com
Mathieu DENIS

BILAN

ACTIF	31 décembre N			31 déc. N-1
	Montant brut	Amortissement Dépréciation	Montant net	Montant net
Frais d'établissement				
Frais d'établissement				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles	26 021 €	26 021 €	0 €	0 €
- Frais de recherche et développement	0 €	0 €	0 €	0 €
- Donations temporaires d'usufruits	0 €	0 €	0 €	0 €
- Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et	26 021 €	26 021 €	0 €	0 €
- Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	0 €	0 €	0 €	0 €
Immobilisations corporelles	13 699 537 €	7 757 120 €	5 942 416 €	6 153 970 €
- Terrains	547 821 €	0 €	547 821 €	547 821 €
- Constructions	7 683 737 €	4 047 962 €	3 635 775 €	3 874 350 €
- Installations techniques, matériel et outillage	396 687 €	377 242 €	19 445 €	15 273 €
- Autres immobilisations corporelles	5 071 291 €	3 331 916 €	1 739 375 €	1 714 724 €
- Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	0 €	0 €	0 €	1 802 €
Immobilisations financières	146 539 €	10 000 €	136 539 €	140 803 €
- Participations et créances rattachées à des participations	0 €	0 €	0 €	0 €
- Autres titres immobilisés	45 838 €	10 000 €	35 838 €	35 838 €
- Prêts	0 €	0 €	0 €	0 €
- Autres immobilisations financières	100 701 €	0 €	100 701 €	104 965 €
TOTAL I	13 872 096 €	7 793 141 €	6 078 955 €	6 294 772 €
Comptes de liaison (1)	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL II	0 €	0 €	0 €	0 €
Actif circulant				
Stocks et en-cours	0 €	0 €	0 €	0 €
- Stocks et en-cours	0 €	0 €	0 €	0 €
Créances (2)	4 161 378 €	71 095 €	4 090 283 €	3 766 138 €
- Créances redevables usagers et comptes rattachés (3)	618 122 €	71 095 €	547 027 €	455 453 €
- Créances reçues par legs ou donations	0 €	0 €	0 €	0 €
- Autres créances	3 520 577 €	0 €	3 520 577 €	3 256 319 €
- Charges constatées d'avance	22 680 €	0 €	22 680 €	54 367 €
Instruments financiers à terme et jetons détenus	2 100 000 €		2 100 000 €	4 574 656 €
Disponibilités	4 798 566 €	0 €	4 798 566 €	3 291 061 €
TOTAL III	11 059 944 €	71 095 €	10 988 849 €	11 631 854 €
Frais d'émission des emprunts (IV)	0 €	0 €	0 €	0 €
Primes de remboursement des emprunts (V)	0 €	0 €	0 €	0 €
Ecart de conversion (actif) (VI)	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	24 932 040 €	7 864 236 €	17 067 804 €	17 926 626 €

PASSIF	31 déc. N	31 déc. N-1
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise	1 095 663 €	1 095 663 €
<i>Fonds propres statutaires</i>	1 095 663 €	1 095 663 €
<i>Fonds propres complémentaires</i>	0 €	0 €
Fonds propres avec droit de reprise	879 374 €	879 374 €
<i>Fonds propres statutaires</i>	0 €	0 €
<i>Fonds propres complémentaires</i>	879 374 €	879 374 €
Ecarts de réévaluation	0 €	0 €
<i>Ecarts de réévaluation</i>	0 €	0 €
Réserves	4 797 248 €	4 549 214 €
- <i>Réserves statutaires ou contractuelles</i>	0 €	0 €
- <i>Réserves pour projet de l'entité</i>	4 797 248 €	4 549 214 €
<i>dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	2 901 668 €	2 851 668 €
- <i>Autres</i>	0 €	0 €
Report à nouveau	134 385 €	229 860 €
<i>Report à nouveau</i>	134 385 €	229 860 €
<i>dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	-1 695 663 €	-1 287 861 €
Excédent ou déficit de l'exercice	-41 558 €	152 560 €
Situation nette	6 865 113 €	6 906 670 €
Fonds propres consommables	0 €	0 €
Subventions d'investissement	64 260 €	63 087 €
Provisions réglementées	1 025 310 €	978 268 €
TOTAL I	7 954 683 €	7 948 026 €
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs et donations		
Fonds dédiés	782 474 €	969 623 €
TOTAL II	782 474 €	969 623 €
Comptes de liaison	0 €	0 €
TOTAL III	0 €	0 €
Provisions		
Provisions pour risques	1 413 804 €	1 532 178 €
Provisions pour charges	26 402 €	70 646 €
TOTAL IV	1 440 206 €	1 602 824 €
Dettes		
Emprunts Obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 449 376 €	1 731 297 €
Emprunts et dettes financières diverses (3)	102 013 €	85 748 €
Instruments financiers à terme	0 €	1 786 €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (4)	426 531 €	532 128 €
Dettes des legs ou donations	0 €	0 €
Dettes fiscales et sociales	2 879 002 €	2 958 061 €
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 276 €	3 276 €
Autres dettes (5)	336 699 €	340 241 €
Produits constatés d'avance	1 693 545 €	1 753 617 €
TOTAL V	6 890 442 €	7 406 153 €
Ecart de conversion (passif)	0 €	0 €
TOTAL VI	0 €	0 €
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	17 067 804 €	17 926 626 €

COMPTE DE RESULTAT

	Arrêté au : 31/12/2025		31/12/2024		Variation	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Produit d'exploitation						
Cotisations	3 375,00	0,01	1 900,00	0,01	1 475,00	77,63
Ventes de biens						
-dont ventes de biens en nature						
-dont ventes biens relatives aux activités soc. & médico-so						
Ventes de prestations de services	1 860 800,68	8,21	2 563 111,51	11,53	-702 310,83	-27,40
-dont parrainages						
-dont ventes prestations liées aux activités soc & médico-s						
Ventes de biens et services	1 860 800,68	8,21	2 563 111,51	11,53	-702 310,83	-27,40
Concours publics et subv ^{ts} exploitation	22 665 010,43	100,00	22 231 033,58	100,00	433 976,85	1,95
-dont contributions financières autorités tarifications						
Versements fondateurs ou consommation dotation consoumptible						
Ressources liées à la générosité du public						
. Dons manuels						
. Mécénats						
. Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Produits de tiers financeurs	22 665 010,43	100,00	22 231 033,58	100,00	433 976,85	1,95
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	345 786,56	1,53	1 086 536,93	4,89	-740 750,37	-68,18
Produits des cessions d'immo incorporelles & corporelles	16 191,00	0,07			16 191,00	
Utilisations des fonds dédiés	328 910,74	1,45	107 769,67	0,48	221 141,07	205,20
Autres produits	229 116,76	1,01	100 284,91	0,45	128 831,85	128,47
-dont complément de rémunération TH						
-dont quote-part de résultat sur opérations en commun						
PRODUIT D'EXPLOITATION TOTAL I	25 449 191,17	112,28	26 090 636,60	117,36	-641 445,43	-2,46
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises			105 398,47	0,47	-105 398,47	-100,00
Variation de stocks			3 401,00	0,02	-3 401,00	-100,00
Autres achats et charges externes	5 182 999,30	22,87	5 001 722,12	22,50	181 277,18	3,62
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	1 355 352,28	5,98	1 391 364,78	6,26	-36 012,50	-2,59
Salaires	12 522 329,06	55,25	12 717 543,79	57,21	-195 214,73	-1,54
Cotisations sociales	5 308 530,43	23,42	5 339 154,38	24,02	-30 623,95	-0,57
Dotations aux amortissements & aux dépréciations	613 062,28	2,70	621 039,84	2,79	-7 977,56	-1,28
Dotations aux provisions	168 997,85	0,75	425 834,86	1,92	-256 837,01	-60,31
Valeurs comptables des immobilisations cédées	22 449,82	0,10			22 449,82	
Report en fonds dédiés	141 761,74	0,63	307 287,66	1,38	-165 525,92	-53,87
Autres charges	81 814,86	0,36	134 536,01	0,61	-52 721,15	-39,19
CHARGES D'EXPLOITATION TOTAL II	25 397 297,62	112,06	26 047 282,91	117,17	-649 985,29	-2,50
RESULTAT D'EXPLOITATION	51 893,55	0,23	43 353,69	0,20	8 539,86	19,70
Produits financiers						
De participations						
D'autres valeurs mob. & créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés	3 234,69	0,01	133 288,67	0,60	-130 053,98	-97,58
Reprises sur dépréciations & provisions	631,51	0,00			631,51	
Différences positives de change						
Produits des immo. financières cédées						
Produits nets s/cessions VPM. et de trésorerie	133 969,98	0,59	115 352,90	0,52	18 617,08	16,14
PRODUITS FINANCIERS TOTAL III	137 826,18	0,61	248 641,57	1,12	-110 815,39	-44,57
Charges financières						
Dotations amort., dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées	27 494,96	0,12	35 748,76	0,16	-8 253,80	-23,09
Différences négatives de change						
Valeurs comptables des immo financières cédées						
Charges nettes s/cessions VPM. et de trésorerie						
CHARGES FINANCIÈRES TOTAL IV	27 494,96	0,12	35 748,76	0,16	-8 253,80	-23,09
RESULTATS FINANCIERS	110 331,22	0,49	212 892,81	0,96	-102 561,59	-48,18
RESULTATS COURANTS AVANT IMPÔTS	162 224,77	0,72	266 246,60	1,15	-94 021,73	-36,69
Produits exceptionnels	19 724,98	0,09	144 157,17	0,65	-124 432,19	-86,32
PRODUITS EXCEPTIONNELS TOTAL V	19 724,98	0,09	144 157,17	0,65	-124 432,19	-86,32
Charges exceptionnelles	204 976,62	0,90	194 507,01	0,87	10 469,61	5,38
CHARGES EXCEPTIONNELLES TOTAL VI	204 976,62	0,90	194 507,01	0,87	10 469,61	5,38
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-185 251,64	-0,82	-50 349,84	-0,23	-134 901,80	267,93
Participation des salariés						
PARTICIPATION DES SALARIÉS TOTAL VII						
Impôts sur les bénéfices	18 531,00	0,08	53 337,00	0,24	-34 806,00	-65,26
TOTAL VIII	18 531,00	0,08	53 337,00	0,24	-34 806,00	-65,26
PRODUITS	25 606 742,33	112,98	26 483 435,34	119,13	-876 693,01	-3,31
CHARGES	25 648 300,20	113,16	26 330 876,68	118,44	-682 575,48	-2,59
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-41 557,87	-0,18	152 559,66	0,69	-194 117,53	-127,24

ANNEXES

L'annexe est établie conformément aux dispositions de la section 3 du chapitre III du titre VIII du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général sous réserve des dispositions particulières qui suivent (art 431-2 à 433-3).

Art. 112-1 règlement comptable ANC n °2014-03 :

« Le bilan, le compte de résultat et l'annexe qui forment un tout indissociable sont établis à la clôture de l'exercice au vu des enregistrements comptables et de l'inventaire ».

Art. 112-4 règlement comptable ANC n ° 2014-03 :

« L'annexe complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat.

L'annexe comporte toutes les informations d'importance significative destinées à compléter et à commenter celles données par le bilan et par le compte de résultat.

Une inscription dans l'annexe ne peut pas se substituer à une inscription dans le bilan et le compte de résultat ».

1. Informations relatives à l'association

Description de l'objet social, des activités et des moyens mis en œuvre (Art 431-2 règlement ANC 2018-06)

L'Association MONTJOYE se fonde sur la certitude que les capacités, les potentialités, l'éducabilité de l'être humain doivent permettre à chacun de trouver sa place dans la société en tant que citoyen libre et responsable. Dans le respect des différences individuelles, il s'agit d'aider chacun à devenir artisan de son propre développement et responsable de son avenir.

L'association a pour objet, dans le respect des principes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant :

- ✂ De créer et développer des activités d'accompagnement pour toute personne en situation de vulnérabilité, et plus particulièrement les enfants, les jeunes et leur famille, afin de faciliter leur autonomie pour une meilleure inclusion sociale.
- ✂ De faire connaître les activités engagées dans les domaines de la prévention, de la protection, de l'éducation et de l'hébergement de personnes socialement vulnérables en sensibilisant également l'opinion publique aux actions à promouvoir.

En complément de ces objectifs, elle développe des actions de protection juridique, d'aide aux victimes et de formation.

2. Faits marquants

L'année 2025 a été marquée par une réorganisation interne qui a été menée à effectif constant, avec une volonté de mieux rationaliser les ressources d'encadrement et administrative. Pour cela, l'activité a été répartie entre deux secteurs, le milieu ouvert et l'hébergement. Au sein de ses secteurs, des actions ont été menées pour rapprocher certains services.

Le CPOM 2018-2022 ne pouvant plus légalement être prolongé au-delà du 31/12/2024, les objectifs et la tarification 2025 sont désormais fixés dans des conventions par service. Les discussions avec le Département des Alpes Maritimes se poursuivent afin de pouvoir mettre en place un partenariat constructif permettant de garantir la qualité et la pérennité de l'offre. Notre objectif a été de poursuivre l'accompagnement de nos bénéficiaires sans dégrader les conditions de travail et cela, malgré la non revalorisation budgétaire pour la deuxième année consécutive.

Les informations communiquées par les financeurs ont été tardives sur l'ensemble des dispositifs nécessitant des adaptations rapides et parfois des suppressions de postes en privilégiant, chaque fois que cela a été possible, les non remplacements de départ ou des mutations internes.

Compte tenu de l'absence de nouveaux marchés sur le CF2M, le service a été fermé au 30/06/2025 impliquant le licenciement des salariés rattachés à ce service. L'impact économique de cette fermeture a été enregistré en résultat exceptionnel dans les comptes arrêtés au 31/12/2025.

La plateforme d'accueil temporaire du Var a été ouverte 6 mois sur l'exercice 2025.

3. Evénements postérieurs à la clôture

Une nouvelle convention prévoyant une nouvelle articulation des mesures d'AEMO a été signée début 2026. Elle prévoit la modification de l'activité du service entre les mesures d'AEMO classique, d'AEMO renforcé et d'AEMO intensif (ex-mesures de PEAD). Cette nouvelle organisation de l'activité est prévue à budget et effectif constant.

4. Principes et méthodes comptables

4.1. Principes d'établissement des états financiers

Les comptes annuels ont été élaborés conformément aux règles générales applicables et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions suivantes ont été respectées :

- ⌘ Continuité d'exploitation ;
- ⌘ Permanences des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- ⌘ Indépendances des exercices comptables.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Il a été fait application du règlement ANC n° 2014-03 et des règlements ultérieurs relatifs au plan comptable général et des dispositions particulières suivantes :

- ⌘ Règlement ANC n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé non commerçantes ;
- ⌘ Du règlement ANC n° 2019-04 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif ;
- ⌘ Du code de l'action sociale et des familles (CASF), pour des provisions réglementées constatées dans les établissements relevant de l'article L. 312-1 du CASF

4.2. Présentation des changements de méthode

L'autorité des normes comptables (ANC) a adopté le règlement ANC n°2022-06 du 5 novembre 2022 modifiant le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et règlement ANC n° 2023-03 du 7 juillet 2023. Ces nouvelles dispositions sont applicables pour la première fois aux comptes sociaux de l'exercice couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025, sans venir impacter la présentation des comptes arrêtés au 31/12/2024.

Au niveau de l'association Montjoye, ce changement de réglementation a un impact sur le résultat exceptionnel essentiellement. Conformément à l'article 513-5 de l'ANC 2022-06, sont comptabilisés en résultat exceptionnel les produits et les charges directement liés à un événement majeur ET inhabituel. Par conséquent, les cessions d'éléments d'actifs d'exploitation sont enregistrées en résultat d'exploitation désormais, ainsi que les quotes-parts de subventions d'investissement réintégrées en résultat et non plus en résultat exceptionnel.

Il s'agit là de l'impact le plus significatif de l'application de ce nouveau règlement ; la lecture des états financiers ne se trouve pas altérée par d'autres changements comptables.

5. Informations relatives à l'actif

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Les frais accessoires (droit de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) ne sont pas incorporés au coût des immobilisations.

L'amortissement pour dépréciation des immobilisations est déterminé selon le mode linéaire. Les durées d'amortissement les plus généralement retenues ont été les suivantes :

• Constructions	40 ans
• Matériel et outillage	5 à 10 ans
• Matériel transport	5 à 6 ans
• Mobilier matériel bureau	5 à 10 ans
• Matériel informatique	3 à 5 ans
• Agencement et aménagement	3 à 10 ans

5.1. Variation des immobilisations par nature

CONSOLIDATION	DEBUT EXERCICE	ACQUISITIONS	DIMINUTIONS CESSIONS/MISE H.S.	FIN EXERCICE
LICENCES	26 021	0	0	26 021
TERRAINS	547 821	0	0	547 821
BATIMENTS	7 683 737	0	0	7 683 737
MAT.RESTAURANT	127 218	0	0	127 218
MAT.HEBERGEMENT	178 071	6 532	0	184 603
MAT.BUANDERIE	51 927	4 194		56 122
MAT. ACTIVITES	25 156		3 897	21 259
AUTRE MAT.TECHNIQ.	7 569	3 607	3 690	7 485
INSTALLAGEMENT	3 507 481	93 121	247 087	3 353 515
MAT. DE TRANSPORT	408 318	229 203	44 961	592 560
MAT DE BUREAU	252 746		93 700	159 046
MAT.INFORMATIQUE	668 916	64 631	77 306	656 241
MOBILIER DE BUREAU	52 424			52 424
MOBILIER MAT.DIVERS	269 484		11 979	257 505
TOTAL	13 806 889	401 289	482 620	13 725 558

5.2. Variation des amortissements par nature

CONSOLIDATION	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN EXERCICE
LICENCES	26 021			26 021
BATIMENTS	3 809 437	238 575		4 048 012
MAT.RESTAURANT	126 165	807		126 972
MAT.HEBERGEMENT	171 164	4 905		176 069
MAT.BUANDERIE	44 615	3 934		48 549
MAT. ACTIVITES	25 156		3 897	21 259
AUTRE MAT.TECHNIQ.	7 569	515	3 690	4 393
INSTALLAGEMENT	2 087 301	192 357	226 160	2 053 499
MAT. DE TRANSPORT	232 401	71 180	39 815	263 766
MAT DE BUREAU	248 992	880	93 700	156 171
MAT.INFORMATIQUE	574 955	65 619	77 176	563 398
MOBILIER DE BUREAU	33 817	4 312		38 128
MOBILIER MAT.DIVERS	267 131	1 752	11 979	256 904
TOTAL	7 654 722	584 836	456 417	7 783 142

6. Informations relatives au passif

6.1. Informations relatives aux fonds propres : Variation des fonds associatifs

6.1.1. Variation des fonds associatifs consolidés - Impact du règlement ANC 2018-06

	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat 2024	Augmentation exercice	Diminution exercice	A la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	1 095 663	-	-		1 095 663
Fonds propres avec droit de reprise	0	-	-		0
Autres fonds propres avec accord financeurs	879 374				879 374
Ecart de réévaluation	-	-	-		-
Réserves	4 549 214	198 035	50 000	-	4 797 249
Report à nouveau	229 858	-45 475	564 836	614 836	134 385
Excédent ou déficit de l'exercice	152 561	-152 561	547 830	589 388	-41 558
Dotations consommables	-	-	-		-
Subventions d'investissements	63 088	-	32 000	30 827	64 260
Provisions réglementées	978 268	-	66 767	19 725	1 025 310
FONDS PROPRES CONSOLIDÉS	7 948 027	-1	1 261 433	1 254 777	7 954 683
Fonds propres sans droit de reprise	1 095 144	-	-	-	1 095 144
Fonds propres avec droit de reprise	-	-	-	-	-
Autres fonds propres avec accord finance	0				0
Ecart de réévaluation	-	-	-		-
Réserves	1 697 546	198 035	-	-	1 895 580
Report à nouveau	1 517 721	44 335	267 992	-	1 830 047
Excédent ou déficit de l'exercice	242 371	-242 371	203 131	333 643	-130 512
Dotations consommables	-	-	-		-
Subventions d'investissements	63 088	-	32 000	30 827	64 260
Provisions réglementées	79 161	-	-	3 766	75 395
FONDS PROPRES GESTION PROPRE	4 695 030	-1	503 123	368 237	4 829 915
Fonds propres sans droit de reprise	518	-	-	-	518
Fonds propres avec droit de reprise	0	-	-	-	0
Autres fonds propres avec accord finance	879 374				879 374
Ecart de réévaluation	-	-	-		-
Réserves	2 851 668	-	50 000	-	2 901 668
Report à nouveau	-1 287 862	-89 809	296 844	614 836	-1 695 663
Excédent ou déficit de l'exercice	-89 809	89 809	344 700	255 745	88 954
Dotations consommables	-	-			-
Subventions d'investissements	-	-		-	-
Provisions réglementées	899 107	-	66 767	15 959	949 916
FONDS PROPRES GESTION CONTROLEE	3 252 996	-0	758 311	886 540	3 124 767

6.1.2. Détail du report à nouveau au 31/12/2025

	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat 2024	Augmentation exercice	Diminution exercice	A la clôture de l'exercice
RAN (Gestion non contrôlé)	1 517 721	44 335	267 992	-	1 830 047
Dépenses non opposables tiers financeurs					-
Résultat sous contrôle tiers financeurs	-1 287 862	-89 809	296 844	614 836	-1 695 663
	229 859	45 475	564 836	614 836	134 384

6.1.3. Fonds dédiés

Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépenses au cours des 2 derniers
- FONDS DEDIES INVESTISSEMENT RELANCES	100 000					100 000	
- FONDS DEDIES EXPLOITATION ALPES MARITIMES							
AEMO FONDS DEDIES CD	101 803		20 000			81 803	
PASSAJ FONDS DEDIES CD	142 203		78 300			63 903	
ARCHIE FONDS DEDIES CD	172 693					172 693	
SAFRAM FONDS DEDIES CD	169 662					169 662	
- FONDS DEDIES EXPLOITATION VAR							
ACACIAS FONDS DEDIES CD	19 011		19 011			-	
AMANDIERS FONDS DEDIES CD	32 233		32 233			-	
- FONDS DEDIES EXPLOITATION NCA							
PASSAJ FONDS DEDIES NCA	27 594	7 892				35 486	
- FONDS DEDIES SUBVENTION							
SOLEIL/ FONDS DEDIES DDCS	172 776		172 776	80 482		0	
SAV FONDS DEDIES MINISTRERE JUSTICE	31 647	58 413				90 060	
- FONDS DEDIES CONTRIB FINANCIERES AUTRES ORGA							
PASSAJ/ FDS DEDIES REGION FINANCEMENT VEHICULES		75 458	6 590			68 868	
Total	969 623	141 762	328 911	80 482	-	782 474	-

6.2. Provisions

6.2.1. Etat des provisions

CONSOLIDATION	DEBUT EXERCICE	DOTATION	REPRISE	FIN EXERCICE
Réserves Plus values nettes actif	773 641	9 691	19 725	763 607
Prov régl produits financiers ESSMS	123 507	57 076		180 583
Prov couverture fonds de roulement	81 120			81 120
TOTAL Prov réglementées	978 268	66 767	19 725	1 025 310
Provision pour risque	504 909	131 459	231 650	404 717
Provision Indemnité départ à la retraite	1 027 269	65 539	83 722	1 009 086
Provision pour risque	1 532 177	196 998	315 372	1 413 803
Provision grosses réparations	151		149	2
Autres provisions	70 495		44 095	26 400
Provision pour charges	70 646	0	44 244	26 402
Provision créances douteuses	57 039	28 226	14 171	71 095
Provision dépréciation titres comptes financiers	10 631		631	10 000
Provision pour charges	67 670	28 226	14 802	81 094
TOTAL	2 648 761	291 991	394 143	2 546 610

6.2.2. Etat des provisions pour congés payés

PROVISIONS AU 31/12/2025				Total Non financé au 01/01/2025	Total Financé au 01/01/2025	Provisions Non Financée au 31/12/2025	Provisions Financées au 31/12/2025	TOTAL NON FINANCE	TOTAL FINANCE
	SALAIRES	CHARGES	TOTAL						
SIEGE	63 765	38 240	102 005	84 807	16 325		874	84 807	17 198
AEMO	205 483	111 865	317 348	285 312	39	32 036	-39	317 348	
AED	63 207	35 942	99 150	106 320	0	-7 170		99 150	
PASSAJ	118 213	55 078	173 291	14 512	128 423	-9 722	40 077	4 790	168 501
RELANCES	193 392	102 235	295 627	270 880	39	24 747	-39	295 627	
ACACIAS					5 215		-5 215		
AMANDIERS					4 969		-4 969		
S.I.E.	57 256	32 744	90 001	67 923		22 078		90 001	
ESPACE SOLEIL	53 554	24 217	77 771		86 123		-8 352		77 771
ARCHE	66 366	35 594	101 960	80 946		21 014		101 960	
S4FRAM	60 072	27 227	87 300	81 346		5 953		87 300	
CF2M					32 967		-32 967		
MEDIATION FAM	4 711	2 485	7 196		4 507		2 689		7 196
ERPE	25 684	14 045	39 729	5 642	26 374	5 257	2 456	10 899	28 830
REP PENALE	6 753	3 662	10 415	13 949		-3 533		10 415	
ALTERNATIVE	28 700	15 294	43 994		33 787		10 207		43 994
S4V	36 061	19 273	55 335		56 996		-1 662		55 335
	983 218	517 902	1 501 120	1 011 636	395 765	90 660	3 060	1 102 296	398 824

6.2.3. Etat des provisions pour indemnités de départ à la retraite

		<i>Cpte 15182</i>	<i>Cpte 15183</i>
	PROVISION	Provision Financée	Provision non Financée
	au 31/12/2025	au 31/12/2025	au 31/12/2025
SIEGE	73 328	11 843	61 485
AEMO	253 197	92 375	160 822
AED	89 672	22 582	67 090
PASSAJ	82 291	79 666	2 625
RELANCES	201 929	172 665	29 264
S.I.E.	52 603	3 800	48 803
ESPACE.SOLEIL	56 914	56 914	
ARCHE	39 623		39 623
SAFRAM	66 453	32 225	34 228
CF2M	0	0	
MEDIATION FAMILIALE	2 275	2 275	
ERPE	27 606	27 606	
REPARATION PENALE	7 152		7 152
ALTERNATIVE	18 401	18 401	
SAV	37 641	37 641	
(1)	1 009 085	557 994	451 091
(1) Critères retenus pour le calcul de la provision pour départ à la retraite	2023	2024	2025
Age départ à la retraite retenue:	67 ans	67 ans	67 ans
Evolution annuelle des salaires non cadres :	2,900%	2,900%	2,900%
Evolution annuelle des salaires cadres :	2,900%	2,900%	2,900%
Taux Inflation :	3,17%	3,38%	3,96%
Table de mortalité :	TV2016-2018	TV2016-2018	TV2016-2018
Tun over :	Fort	Fort	Fort
Taux de charges patronales non cadres :	(41%+9%)=50%	(41%+9%)=50%	(41%+9%)=50%
Taux de charges patronales cadres :	(49%+11%)=60%	(49%+11%)=60%	(49%+11%)=60%

La provision pour indemnité de départ à la retraite est calculée par rapport à la date d'entrée dans la convention collective conformément aux dispositions conventionnelles.

6.3. Echéances des créances et dettes :

6.3.1. Etat des créances et des dettes

CREANCES		MONTANT BRUT	DEGRE LIQUIDITE ACTIF	
			A 1 AN OU MOINS	A PLUS D'1 AN
ACTIF IMMOBILISE	CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
	PRETS	-	-	
	AUTRES IMMOBIL.FINANCIERES	136 539	-	136 539
ACTIF CIRCULANT	REDEVABLES ET CPTS RATTAC	547 027	547 027	
	AUTRES CREANCES	3 520 577	3 520 577	
	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	22 680	22 680	
	TOTAL	4 226 823	4 090 284	136 539

DETTES	MONTANT BRUT	DEGRE D'EXIGIBILITE		
		1 AN OU PLUS	2 ANS A 5 ANS	A PLUS 5 ANS
EMPRUNTS OBLIGATAIRES				
EMPRUNTS ET DETTES ETS CREDIT	1 450 720 (1)	155 020	542 416	753 283
EMPRUNT DETTES FINANCIERES				
FOURNISSEURS /CPTES RATTACHES	429 807	429 807		
DETTES FISCALES SOCIALES	1 648 194	1 648 194		
PERSONNEL				
ET COMPTES RATTACHES	1 230 808	1 230 808		
DEPOT DES HEBERGES	100 669	100 669		
AVANCES RECUES POUR USAGERS	-	-		
AUTRES DETTES	336 699	336 699		
	5 196 897	3 901 197	542 416	753 283
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	1 693 545	1 693 545		
TOTAL	6 890 442	5 594 742	542 416	753 283

(1) Dont remboursement d'emprunt à moins d'un an

6.3.2. Charges à payer

NATURE DE LA CHARGE	TOTAUX
<u>PERSONNEL</u>	1 197 867 €
<i>CONGES A PAYER ET CET</i>	1 160 767 €
<i>FRAIS DE DEPLACEMENT</i>	6 410 €
<i>AUTRES CHARGES A PAYER</i>	30 690 €
<u>CHARGES SOCIALES</u>	649 965 €
<i>SUR CONGES A PAYER ET CET</i>	620 881 €
<i>CHARGE SS ET AUTRES</i>	29 084 €
<u>DIVERS ET FOURNISSEURS A RECEVOIR</u>	340 955 €

6.3.3. Produits à recevoir

NATURE DU PRODUIT	TOTAUX
<u>PERSONNEL</u>	0
<i>REMB.ASSURANCE</i>	
<i>PERTE D'EXPLOITATION</i>	
<i>REMB.ACTIVITES</i>	
<i>DIVERS</i>	34 092
<u>DIVERS</u>	34 092

6.3.4. Charges comptabilisées d'avance

NATURE DE LA CHARGE	TOTAUX
<i>ABONNEMENT/DOCUMENTATION</i>	426
<i>LOYER et PROVISION CHARGE</i>	5 210
<i>CONTRAT DE MAINTENANCE</i>	13 473
<i>COTISATION</i>	750
<i>CONTRAT D'ASSURANCE</i>	
<i>DIVERS</i>	2 820
<u>TOTAUX</u>	22 680

6.3.5. Produits constatés d'avance

SERVICES	MONTANT
SIEGE	10 606
AEMO	97 680
AED	7 904
RELANCE	9 864
SAV	12 500
SAFRAM	7 101
S.I.E.	0
CF2M	0
PASSAJ	1 442 772
ESPACE SOLEIL	95 953
<i>MEDIATION FAMILIALE</i>	9 166
TOTAL ASS.MONTJOYE CONSOLIDE	1 693 545

6.3.6. Intérêts courus

ETABLISs&SCES	NATURE	MONTANT
<i>RELANCES</i>	<i>INTERETS COURUS (ESCARENE+CORNICHE+CHENES)</i>	387
<i>SAFRAM</i>	<i>INTERETS COURUS (CHENES)</i>	956
	TOTAL	1 343

6.4. Engagement et suretés réelles consentis :

6.4.1. Engagements données

Au 31 décembre 2025 l'engagement s'élève à la somme totale de :	1 576 407 €
se décomposant comme suit:	
Capital restant dû:	1 449 377 €
Intérêts restant dûs:	127 030 €

Le 04/03/2024 l'association MONTJOYE s'est portée caution jusqu'au 04/05/2044 du Fonds d'Innovation et de Lien Social pour l'engagement suivant : Crédit à moyen ou long terme à taux fixe auprès de la banque Société Générale pour 720 000€.

7. Informations relatives au Résultat

7.1. Analyse des produits d'exploitation

COMPTE 70	TOTAL COMPTE 70
Location Hébergement	845 223
Formation facturée	141 068
Prestation a destination du Ministère de la Justice et autres	602 840
Marché Médiation Region	0
Prestation de service CAF	160 043
Produits divers	107 165
Frais de mandataire	0
Médiation Familiale	4 461
TOTAL	1 860 801

COMPTE 73 et 74	TOTAL COMPTE 73 et 74
Produit de la Tarification Conseil Général 06	16 287 788
Ministere de la Justice	2 025 393
Subvention ETAT	1 256 375
Autres financements Conseil Général 06	966 705
Subvention Région	1 084 069
NCA	611 076
CAF	224 189
Aide forfaitaire à l'apprentissage	101 422
Fondation de France	31 490
Ville de NICE	30 000
Ville de Menton	8 000
Quote part des subventions d'investissement	20 827
CREDIT AGRICOLE	15 000
MSA	2 676
TOTAL	22 665 010

7.2. Résultat par établissement et service du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etablissements et services de l'Association	CHARGES EXERCICE	PRODUITS EXERCICE	RESULTATS COMPTABLES DE L'EXERCICE	INCIDENCE PROVISIONS CONGES PAYS	INCIDENCE PROVISIONS RETRAITES	INCIDENCE EXERCICES ANTERIEURS	REPRISE RESULTATS ANTERIEURS PAR FINANCEURS	RESULTATS ADMINISTRATIFS A AFFECTER	dont Dépenses refusées par financeur	Appartenant aux financeurs	Propres à l'Association
RESSOURCES PROPRES	22 581	74 284	51 703					51 703	0	0	51 703
SIEGE (I)	1 566 694	1 574 842	8 149					8 149	0	0	8 149
A E M O	5 042 517	4 947 278	-95 238	31 997	33 175	-67 616	78 556	-19 126	-76 113	-19 126	
ALTERNATIVE	599 052	597 538	-1 514					-1 514	0		-1 514
S A V	946 881	954 258	7 377					7 377	0		7 377
SIE (I)	1 005 317	980 057	-25 260	22 078	6 764			3 582	-28 842	3 582	
ARCHIE	2 306 665	2 274 285	-32 380	21 014	8 376	-3 427	-21 657	-28 075	-4 305	-28 075	
RELANCES	5 130 602	5 377 076	246 474	24 709	3 373	-68 593	-242 491	-36 529	283 003	-36 529	
SAFRAM	1 226 286	1 123 419	-102 867	5 953	4 931		132 331	-40 348	-143 215	-40 348	
A E D	1 776 008	1 822 044	46 036	-7 171	-21 377		-27 929	-10 440	56 477	-10 440	
CF2M	392 975	226 888	-166 087					-166 087			-166 087
ERPE	706 914	737 769	30 855	5 257	646			36 758	-5 903	31 860	4 899
ESPACE SOLEIL	2 081 161	2 155 126	73 965					73 965	0		73 965
PASSAJ (I)	3 257 799	3 311 308	53 509	-9 722	-2 679			41 108	12 491	0	41 108
REPARATION PENALE	226 273	240 105	13 832	-3 533	-1 497			8 801	5 031	8 801	
MEDIATION FAMILIALE	103 194	110 163	6 969					6 969	0		6 969
ACACIAS	347 106	338 143	-8 962					-8 962	0	0	
AMANDIERS	302 512	311 474	8 962					8 962	0	0	
RETRAITEMENT CONSO	-1 392 236	-1 549 315	-157 079					-157 079	0		-157 079
TOTAL	25 648 300	25 666 742	-11 558	90 583	31 711	-139 636	-81 191	-140 091	98 533	-9 579	-130 512
Reconstitution résultat comptable consolidé											
										-41 558	

7.3. Tableau récapitulatif des frais financiers

INTERETS DES EMPRUNTS:	27 494,96 €
------------------------	-------------

7.4. Valorisation des contributions volontaires en nature

CONSOLIDATION	BENEVOLAT (1)	MISE A DISPOSITION GRATUITE BIENS ET SERVICES (2)	DON EN NATURE (3)	TOTAL
01-SIEGE	15 637		4 421	20 058
02-A.E.M.O.		16 140		16 140
03-PASSAJ				
03-RELANCES				
45-INVESTIGATION EDUCATIVE				
05-ESPACE SOLEIL			5 502	5 502
06-CF2M				
08-SAV	80			80
081-ALTERNATIVE	12 474			12 474
09-RESS.PROPRES				
10-SAFRAM				
11-A.E.D.		16 140		16 140
55- ARCHE			1 678	1 678
12-ERPE	1 443			1 443
TOTAL	29 634	32 280	11 601	73 515
(1) BASED'EVALUATION Psychologue bénévole: SMIC horaire chargé				
(1) BASED'EVALUATION Juriste bénévole : SMIC horaire chargé				
(2) BASED'EVALUATION: LOYER COURAMMENT PRATIQUE DANS LE QUARTIER POUR DES LOCAUX SIMILAIRES				
(3) BASED'EVALUATION: FRAIS DE DEPLACEMENTS INDEMNITE KILOMETRIQUE (base fiscale) ,PARKING&AUTOROUTE AUX FRAIS REELS				

8. Autres informations

8.1. Effectif en personnel

L'effectif "équivalent temps plein" est de :					
				Cadres	59,68
				Non cadres	323,37
			- au 31 décembre 2024.....		383,05
				Cadres	62,18
				Non cadres	305
			- au 31 décembre 2025.....		367,18

8.2. Rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants

Rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants	
- au 31 décembre 2025.....	242 283 €